

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

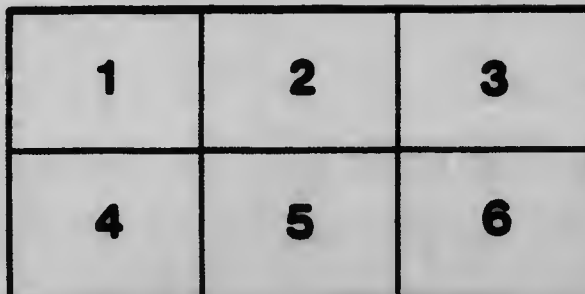
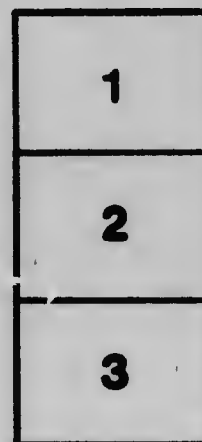
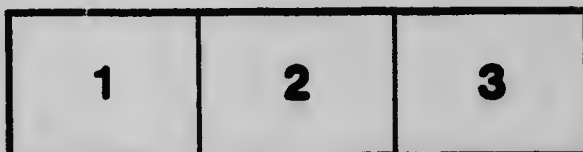
Library of the National
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
nationales du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

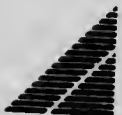
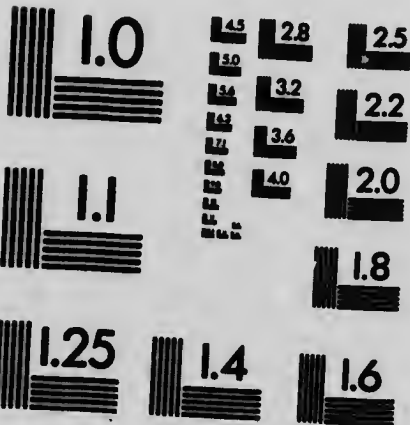
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaître sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaires. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

B. P.

Police! Police!

à l'école, les enfants!



Ce qu'on veut nous imposer

L'OEUVRE DES TRACTS
MONTREAL

5 sous l'exemplaire, 6 sous franco; \$4.00 le cent, \$35.00 le mille, port en plus.
Casier postal, No 1482, Montréal.

Renseignons-nous

Pour connaître à fond cette grave question de l'instruction obligatoire, voir exactement en quoi consiste une loi de contrainte scolaire, ce qu'elle a donné, au point de vue intellectuel et au point de vue moral, partout où elle a été appliquée, ce qu'en pense l'Eglise, ce qu'en disent les catholiques des pays qui ont dû la subir :

LISEZ

L'Instruction obligatoire..... 40 sous

R. P. HERMAS IALANDE, S. J.

A propos d'instruction obligatoire.. 50 sous

C.-J. MAGNAN

Réponse à M. Bouchard..... 25 sous

C.-J. MAGNAN

L'École obligatoire..... 10 sous

MGR PAQUET

Des circonstances exceptionnelles permettent à l'*Oeuvre des Tracts* d'offrir ces quatre ouvrages de première valeur au prix modique de

\$1.00 franco.

C'est une aubaine due à la générosité d'un ami de la saine éducation et dont il faut profiter au plus tôt, car le nombre des exemplaires est limité. S'adresser à

L'OEUVRE DES TRACTS

Casier postal No 1482

MONTREAL

Dernière
par la police
Jusque là
voici qu'un
et quelques
qu'ils quali
« Pas éto
ne savent p
Voilà la c
encore falla

Que vaut
produise, co
dans le cas c
tres misères
V. Hugo
c'est fermer
lité, supérie
Cette naïv
ou ont voulu
des statistiqu
sance de dire
justice crimin
entre le dével
aucun rappor

Un journal
instrument de
dans le journ
docteur Toul
délinquants s
que jadis et g
drins qu'autre

¹ Les différen
dans le *Bulletin*
L'Oeuvre des Tra
remercie les direc

Un monsieur qui exagère ¹

Dernièrement quelques gamins étaient saisis au collet par la police, sous l'accusation de vol et de vagabondage. Ce fut là rien d'extraordinairement intéressant. Mais ce fut là qu'un personnage a cherché la cause de ces délits. Quelques journaux nous ont fait part de sa trouvaille, et nous la qualifieraient presque de géniale :

« Pas étonnant, a dit notre profond penseur, ces enfants ne savent pas lire. »

« Voilà la clé du mystère. Ce n'est pas compliqué, mais il ne fallait-il le trouver.

« Ça vaut cette explication ? Est-il vrai que l'Instruction publique, comme son fruit naturel, la moralité ; et, comme dans le cas qui nous occupe, prévienne le vol et bien d'autres misères ?

Hugo le prétendait : « Ouvrir une école, disait-il, c'est fermer une prison. Tout homme qui lit est, en morale, supérieur à l'homme qui ne lit pas ».

« Cette naïveté du grand poète, d'autres naïfs l'ont crue vraie et voulu la croire. Ils ont cherché à l'appuyer sur des statistiques, mais les chiffres n'ont pas eu la complaisance de dire comme le poète. Un rapport officiel de la Commission criminelle en France en faisait l'aveu : *Il n'existe, en France, aucun développement de l'instruction et de la criminalité, et le rapport bien net.*

« Un journaliste pas clérical, parlant de la science, comme de la mesure du progrès moral, s'écriait irrévérencieusement dans le journal *Paris* : « C'est une jolie blague ». Et le journaliste de Toulouse, pas clérical non plus, trouve que les statistiques sont, malgré l'instruction, aussi nombreuses qu'avant et grâce à l'instruction, plus habilement malandant qu'autrefois.

« Les différents articles qui composent cette brochure ont paru dans le *Bulletin paroissial* de l'Immaculée Conception, à Montréal. Le *des Tracts* a cru utile de les publier dans sa collection. Elle a obtenu les directeurs du *Bulletin* de leur bienveillante autorisation.

Plusieurs chez nous vont crier au scandale, mais qu'importe ! J'affirme donc que l'instruction n'a aucun rapport avec la morale.

Qu'est-ce que l'Instruction ?

« Cela consiste, écrit l'abbé Duplessy, à savoir lire, écrire, compter, etc. Eh bien ! je prends un ignorant et je commence à lui donner la Science, en lui apprenant à lire. Je lui enseigne ensuite la grammaire, je l'initie à tous les casse-tête appelés règles des participes, il sait maintenant les faire accorder. Je vous le demande, en quoi cela le rendra-t-il plus respectueux du bien d'autrui ?

« Dire à un homme : sachez lire et vous ne mentirez pas, sachez écrire et vous ne volerez pas, sachez compter et vous ne tuerez pas, c'est comme si je disais : apprenez la table de multiplication... et vous jouerez admirablement du piano.

« Mais alors, dira-t-on, vous condamnez donc l'instruction ? — Pas du tout ! Mais ce que je demande, c'est qu'on n'attribue pas à l'instruction une efficacité qu'elle n'a jamais eue et qu'elle ne peut avoir.

« La vérité, la voici : l'instruction est une force. Et par conséquent, un homme instruit est, par le fait même, plus fort qu'un ignorant. Mais attention ! Toute force mise à la disposition de l'homme doit produire de bons résultats, si elle est bien dirigée; et elle en amènera de mauvais, si on la manie contre les règles.

« La vapeur, le gaz, l'électricité sont des forces. Elles chauffent, elles éclairent ou actionnent; mais, mal dirigées, elles peuvent avoir des effets funestes : incendies, explosions, catastrophes.

« L'instruction, elle aussi, est une force. Quels effets produira-t-elle ? Comme pour les forces énumérées plus haut, ses effets pourront être utiles ou funestes. Ce qui déterminera le résultat bon ou mauvais de la science, ce ne sera pas la science elle-même, ce sera la volonté. L'instruction sera un auxiliaire pour bien faire, chez ceux qui *par ailleurs* voudront bien faire, et une aide pour mal agir,

chez ceux
volonté ég
ignorant;
sera moins

« Et de
prisons, de
sont délect
du mal et

« N'y en

Quand ce

« N'y en

et pratique

« N'y en
bombes ana
tion.»

Donc gan
ni d'extase

de savoir li

produire des

elle est util

Émile Fa

pour appuyer

lui est par

« ... Le p

gagné dès qu

moderne. T

tu es PERDU

« Il y a là

et d'écrire est

ment, mais c

effets peuvent

et un homme

ou écrire. Il

ce qu'il en fe

« ... Il ne s

homme; il ne s

Non, ou du r

croire qu'il su

haute valeur

point.

ceux qui par ailleurs voudront mal agir. A bonne volonté égale, un homme instruit fera plus de bien qu'un ignorant; mais, à mauvaise volonté égale, un ignorant est moins nuisible qu'un savant.

Et de fait, ajoute Duplessy, n'y a-t-il pas dans nos pays, des gens qui y sont pour avoir trop lu? Ils se sont délectés à de mauvaises lectures, y ont pris le goût du mal et la passion du crime.

N'y en a-t-il pas qui y sont pour avoir trop écrit? Et ce ne serait que les faussaires...

N'y en a-t-il pas qui y sont pour avoir trop su compter et pratiquer l'art de la soustraction?

N'y en a-t-il pas qui savent trop la chimie? Les anarchistes répondent bruyamment à cette question.

Donc gardons la mesure, pas d'emballement ridicule, pas d'extase devant la Science, ou l'Instruction. Le fait de savoir lire constitue une force, mais toute force peut produire des effets bons ou mauvais, selon la manière dont elle est utilisée.

Monsieur Faguet, un académicien, vient à la rescousse pour appuyer nos vues; il le fait avec ce style gamin qui est si particulier.

... Le préjugé actuel, dit-il, est celui-ci, que tout est bien dès qu'un homme sait lire et écrire. C'est le «salut» universel. Tu sais lire, tu es SAUVÉ. Tu ne sais pas lire, tu es PERDU.

Il y a là une assez forte illusion. La science de lire et d'écrire est un instrument, est un outil, fort utile assurément, mais ce n'est qu'un outil et un instrument; et les instruments peuvent être bons ou mauvais, ou neutres ou nuls, selon l'homme n'est nullement sauvé parce qu'il sait lire et écrire. Il s'agit encore de savoir, ayant cette ressource, comment l'en fera...

Il ne suffit pas de ne rien savoir pour être honnête et vertueux; il ne suffit pas d'être ignorant pour être vertueux. Au moins ça m'étonnerait. Mais aller jusqu'à dire qu'il suffit de savoir lire et écrire pour avoir une valeur morale, non, je ne pousserai pas jusqu'à ce

« Ce n'est ni dans l'ignorance ni dans la culture que réside la valeur morale, ou pour mieux dire, la *valeur*. C'est ailleurs qu'il faut la chercher.

« Ce petit conscrit sait lire, écrire, compter, il sait un peu d'histoire et de géographie, grand bien lui fasse et je ne songe qu'à le féliciter; mais est-il une valeur pour autant? Je n'en sais rien du tout; car, *ça dépend*; et entendez par là que *ça dépend d'AUTRE CHOSE*.

« Cet autre petit conscrit qui ne sait ni A ni B, mais qui aime les propos sérieux et honnêtes et qui recherche ceux qui les tiennent, est, lui, une valeur, et une valeur certaine, beaucoup plus certaine que le précédent. Mettez-vous ceci dans la tête : ce n'est pas la culture qui est la mesure de la valeur.

«— Ce n'est pas l'ignorance non plus.

«— Eh non ! ce n'est pas l'ignorance non plus, évidemment. Donc, arrivons à cette formule : ce n'est ni la culture, ni l'ignorance qui sont la mesure de la valeur.

« Dès lors, quoi? Dès lors, donnez l'instruction, donnez-la, puisque à coup sûr elle est matériellement utile; mais ne croyez, ni que tout soit gagné là où elle est, ni que tout soit perdu là où elle manque.»



Mon c

- D'ou
- Ne m
- les m'en
- Y a-
- Non,
- Qui a
- Je ne
- belge ou f
- une heure
- êtes des ar
- nous obtien
- comme dan
- tion obliga
- même pain
- de l'État.
- de la scien
- Et que
- Hein !
- sale piège l



Mon cheval, mais il est à moi ventrebleu!

- D'où viens-tu, Baptiste? Tu as l'air bien pensif?
- Ne m'en parlez pas; je sors du club ouvrier : les oreilles m'en bourdonnent encore.
- Y a-t-il eu du tapage?
- Non, mais il y a eu un discours.
- Qui a parlé?
- Je ne sais pas son nom; c'est un petit moustachu belge ou français. Ce qu'il nous en a débité pendant une heure ! Il nous a dit comme ça : « Canadiens, vous ne recevrez pas de ministre de l'Instruction publique, et nous n'obtiendrons un ministre de l'Instruction publique, que dans les pays civilisés. Alors, on votera l'instruction obligatoire et tous nos descendants mangeront le pain intellectuel pétri par les mains paternelles de l'État. Ce sera l'égalité et la fraternité au banquet de la science. »

Et que penses-tu de tout cela, Baptiste ?

Hein ! . . . ça ne me revient pas trop; je flaire quelque piège là-dessous.

— Tu as bon nez. Écoute, Baptiste, si tu veux bien, en montant la côte nous allons tirer cette affaire au clair.

DROITS DES PARENTS

Ton phraseur de tout à l'heure prétend donc que l'éducation appartient à l'État ?

— C'est ce que j'ai compris.

— Eh bien, Baptiste, rien n'est plus faux. Ouvre ton oreille et tu vas saisir du coup. As-tu un cheval ?

— Pas ici, à l'écurie.

— Je comprends.

— Et une belle bête, Monsieur, sauf votre respect, toute jeune, solide sur pattes, et qui vaudra de l'argent, quand j'aurai fini de la dresser.

— Eh bien, si un étranger venait te dire : « Ton poulain, je vais le dresser moi-même. Tu lui donnes de l'avoine ? à l'avenir je t'oblige à ne lui servir que de la moulée de froment. » — De quel droit, lui demanderais-tu, viens-tu m'imposer un régime pour mon cheval. et m'empêcher de l'élever comme je l'entends ? — Et s'il te répondait : « C'est de la part du gouvernement. » — Mon petit, lui dirais-tu, va dire à ton gouvernement qu'il n'a rien à voir dans mon écurie, et que s'il veut y regarder de trop près, j'ai une fourche quelque part. Et toi, décampe et plus vite que ça ; sinon, voici un fouet qui pourrait bien te cingler les côtes. A-t-on jamais vu cela ? m'empêcher d'élever mon cheval comme je l'entends ! Mais elle est à moi, ma bête ! Qu'ils viennent y toucher ! qu'ils y viennent ! mais qu'ils numérotent bien leurs côtes avant, parce qu'il y aura des dégâts.

— Oui, à coup sûr, il y en aurait, car je taperais ferme.

— Et si l'autre te répliquait : « Tu t'excites trop vite, mon Baptiste, le dressage des chevaux doit appartenir à l'État. Car le gouvernement doit assurer l'avancement du pays ; or plus l'élevage est parfait, plus le pays y gagne. Donc l'État a le droit de s'emparer de tous les poulains du pays et de les soumettre à un dressage obligatoire. »

— L'État, riposterais-tu, a le droit de se mêler de ses affaires, mais il n'a aucun droit de mettre le nez dans ce

qui ne le
du pays e
encourage
mais nous
car le gou
à chaque c
et non pou
dit. Qu'il
mon cheva
à moi, ven

Baptiste
tu l'entend
le nez ou l
tes enfants
leur a donn
de soupe et
tes, lavé les

— Non, j

— Donc,
donnant la
eux jusqu'à
l'instruction
l'alimentati
le gouverne
gêner ta lib
un voleur.

Donc à l'é
longement d
professeur n
corrige, c'est
enseigne, ce
as tracé. Et
lèges.

— Mais al

— Oui, elle
tes enfants la

il ne le regarde pas. Si le gouvernement veut le progrès du pays et de la race chevaline, qu'il donne des prix, qu'il encourage les bonnes volontés, qu'il avance de l'argent; mais nous priver de nos droits, non, il ne peut pas le faire, le gouvernement après tout a été établi pour assurer à chaque citoyen ses libertés, l'aider à en jouir, à les exercer non pour les lui voler — comme ferait un vulgaire banquier. Qu'il vienne ton gouvernement mettre la main sur ton cheval et nous verrons ! Mon cheval, mais il est à moi, ventrebleu !

Baptiste, tu prétends pouvoir élever ton cheval comme tu l'entends, sans permettre au gouvernement d'y mettre sa main ou la main, parce que ton cheval t'appartient; or, les enfants appartiennent-ils à l'État? Est-ce lui qui t'a donné la vie, qui dans la suite les a bourrés de pain, qui coupe et du reste? Est-ce lui qui a rapiécé leurs culottes et lavé leur linge et les a chauffés et logés?

Non, j'en sais quelque chose et ma bourgeoise aussi !

Donc, Baptiste, tes enfants sont à toi. En leur donnant la vie, tu as acquis le droit de la développer en vue jusqu'à son épanouissement : vie de l'intelligence par l'éducation; vie du cœur par la piété; vie du corps par l'exercice et l'entraînement. Si quelqu'un, fût-il monsieur le gouvernement, s'avisait d'empiéter sur tes droits, de te voler ta liberté, prends ta fourche et cogne dessus, c'est ton droit.

En face de l'école, tu es maître; car l'école n'est que le prolongement de la famille, elle en est une dépendance. Le professeur n'est que ton remplaçant; s'il commande, s'il te réprime, c'est parce que tu lui as remis ton autorité; s'il te puni, ce n'est que d'après le programme que tu lui as donné. Et tu n'as pas le droit de renoncer à ces privi-

Mais alors l'Église n'a rien à voir dans l'éducation ?

DROITS DE L'ÉGLISE

oui, elle a aussi un rôle à jouer. Si tu as donné à tes enfants la vie naturelle, l'Église leur a donné la vie

supernaturelle de l'âme, c'est pourquoi elle revendique sa part d'action dans l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.

Ce droit elle l'exerce *d'abord au sein de la famille*, en faisant aux parents, qui la remplacent, un devoir de veiller sur leurs enfants, d'initier leur esprit aux idées religieuses.

Elle l'exerce *aussi à l'école*. Quand vient l'heure où les parents confient à des maîtres de leur choix la charge de continuer, de compléter l'éducation de leurs enfants, l'Église réclame son droit d'entrée dans l'école, pour coopérer à l'œuvre des maîtres chrétiens, les surveiller, les aider; et c'est à elle *seule* qu'il appartient d'arrêter le programme de l'enseignement religieux, la mesure dans laquelle cet enseignement doit être distribué. Elle a le droit de renvoyer des personnes insuffisamment qualifiées au point de vue moral et religieux. Elle doit aussi prendre connaissance des livres mis dans les écoles aux mains des enfants, car elle est soumise au grave devoir de veiller à ce que dans cet enseignement rien ne se glisse de contraire à l'intégrité de la foi et des mœurs. En un mot l'Église exige : 1° *des maîtres catholiques*; 2° *des livres approuvés par les évêques*; 3° *la liberté d'organiser l'école de façon à ce que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique*.

DROITS DE L'ÉTAT

— Et l'État qu'en faites-vous ?

— J'en fais, j'en fais... Tiens, as-tu lu le journal ? Il y a là, résumés en quelques phrases, les droits de l'État en matière d'éducation.

C'est un de nos évêques, Monseigneur Cloutier, qui écrit. Je lis.

Le rôle de l'État est *uniquement* de protéger les droits, et, selon que les besoins le requièrent, d'aider à l'accomplissement des devoirs.

Comme protecteur des droits et gardien de l'ordre public, il peut exercer un contrôle sur les institutions scolaires où l'infraction aux règles de l'hygiène créerait un péril grave pour la santé publique, ou pour la morale.

Il doit
pléant à
du trésor
par subv

Il peut
soustraire
et moral
taires; ét
voir, des
toujours
et de l'a

Mais e
l'État n'a

— Ains

à aller au

— Non

n'en sont

valable, u

fants quel

port avec

charité, no

venir quar

le droit de

menu plus

Donc tu a

— Parfa

leurs plein

— Bonn

— Bons

Il doit venir en aide aux intérêts particuliers en subvenant à la pauvreté des familles, et exécuter, aux frais du trésor, ce que la fortune privée ne saurait accomplir, par subventions, pensions, récompenses.

Il peut aussi fonder et administrer, sans toutefois les distraire à la direction de l'Église pour le côté religieux moral, des écoles spéciales techniques, navales, militaires; établir, là où l'initiative privée ne saurait y pourvoir, des écoles supérieures d'industrie, d'agriculture, toujours en tenant compte des droits de la conscience de l'autorité religieuse.

Mais en dehors de ces cas d'intervention accidentelle, l'État n'a pas le droit de confisquer le droit des parents.

— Ainsi le gouvernement ne peut pas obliger les enfants d'aller aux écoles ?

— Non. L'Église seule peut faire aux parents, qui n'en sont empêchés ni par la pauvreté, ni par une raison valable, un devoir de conscience de procurer à leurs enfants quelque instruction, si élémentaire soit-elle, en rapport avec leur condition. Toutefois c'est un devoir de *charité*, non de *justice*. Or l'État n'a pas le droit d'intervenir quand la justice n'est pas lésée. Pas plus qu'il n'a le droit de s'immiscer dans ta cuisine pour t'imposer un régime plus favorable au développement de tes enfants. Ne tu as compris ?

— Parfaitement et je m'en souviendrai. C'est d'ailleurs plein de bon sens.

— Bonne nuit.

— Bonsoir.

Pourquoi le gouvernement de Québec n'impose pas l'instruction obligatoire.

Deux ouvriers, Jacques Marchand et Pierre Beaudoin, abordent au sortir de l'usine une question souvent discutée au club, et dont l'étiquette sonore figure en évidence dans le programme du parti ouvrier.

JACQUES — Ah ! si nous l'avions enfin, *l'instruction obligatoire*, les Canadiens français obtiendraient partout les meilleures places et chacun de nous deviendrait vite aussi riche que les plus riches Anglais.

PIERRE — Pourquoi donc le gouvernement la refuse-t-il ?

JACQUES — Si je comprends bien nos orateurs et mon journal, c'est qu'il aurait peur des castors et des curés qui veulent tenir le peuple dans l'ignorance.

PIERRE — Pour les castors, je n'en ai jamais vu. Quant aux curés, s'ils sont tous comme le nôtre, j'en doute fort. Car les enfants m'ont dit qu'il visite souvent l'école, s'informe de chacun, encourage et récompense les travailleurs. Ainsi pas plus tard que dimanche dernier, il a fait une sortie contre les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école, ou les retirent trop tôt. Il a même affirmé que les parents négligents pouvaient se rendre coupables d'une faute grave. Mais voici M. Lajeunesse, notre organisateur électoral; il doit être au courant de tout cela, lui... Bonjour, M. Lajeunesse, vous reconnaissez vos amis, je suppose. Ça va toujours bien dans la politique depuis les dernières élections ?

M. LAJEUNESSE — Pas mal du tout ! Le gouvernement est très fort, grâce à vos votes, mes chers amis. Il peut faire tout ce qu'il veut.

JACQUES — Mais alors, pourquoi ne nous donne-t-il pas l'instruction obligatoire, afin que nous puissions avoir les meilleures places et devenir aussi riches que les Anglais ?

M. LAJEUNESSE — Des mots, des mots tout cela. Il ne faudrait pas croire que la réforme opérerait un tel boule-

versement
que vous,
qui leur p
conte ces

PIERRE
le gouver
redoute de
nos votes
de fer de
Pourquoi

M. LAJE
ne la donn
parce qu'e
pas.

PIERRE -
M. LAJE
Gouin l'a p
nos enfants
vinces et fr
maints pay
fres sont là
gens, ils ne
celui qui n
parents son
pour les fair
lois, et ent

JACQUES
si quelque e
à en être pri
que le gouv

M. LAJEUN
général que
gieuse, le ca
à écrire; le c
l'obéissance à
vernement p
gnement du c
mousser ? e
s'échapper de
n'en voudrai

sement. Les Anglais de la province ne l'ont pas plus
vous, l'instruction obligatoire : ce n'est donc pas elle
leur procure des places et les enrichit. Qui vous ra-
te ces histoires-là ?

PIERRE — Qu'importe ! Mais dites-nous pourquoi
gouvernement ne la donne pas. Est-ce parce qu'il
oute de favoriser les ouvriers ? Il ne redoute pas tant
votes ! Il a bien trouvé de l'argent pour le chemin
fer de la baie James et pour les gros entrepreneurs.
pourquoi ne la donne-t-il pas ?

M. LAJEUNESSE — Laissez-moi vous parler franc : il
la donne pas, parce que vous n'en avez pas besoin ;
ce qu'elle serait dangereuse et que vous n'en voudriez

PIERRE — Vous dites qu'on n'en a pas besoin ?

M. LAJEUNESSE — Oui, je le dis et je le répète. M.
in l'a proclamé à la face même de ses contradicteurs :
enfants sont aussi instruits que ceux des autres pro-
es et fréquentent mieux l'école qu'on ne le fait dans
nts pays où sévit l'instruction obligatoire. Les chif-
sont là; on a beau coller dessus le nez de certaines
, ils ne voient rien : il n'y a pas de pire aveugle que
qui ne veut pas voir. Or, puisque chez nous les
nts sont assez soucieux de l'avenir de leurs enfants
les faire instruire, pourquoi aller les molester par des
et entraver leur liberté ?

ACQUES — Mais l'instruction est indispensable, or,
quelque enfant venait par la négligence de ses parents
être privé, ne serait-il pas sage, pour le bien général,
le gouvernement intervint.

LAJEUNESSE — Il y a une chose plus utile au bien
al que l'instruction profane, c'est l'instruction reli-
e, le catéchisme. La première... apprend à lire,
lire; le catéchisme enseigne l'honnêteté, la chasteté,
issance à Dieu et à ses représentants. Or, si le gou-
vement proposait une loi rendant obligatoire l'ensei-
ment du catéchisme, voyez-vous d'ici la bande se tré-
mer ? entendez-vous les cris d'oie qu'on écorche
pper de certains bureaux ? Non, nos réformateurs
oudraient pas de cette instruction obligatoire; et

cependant, je le répète, savoir son catéchisme afin d'être un honnête citoyen est aussi utile au bien général que de savoir lire et écrire.

PIERRE — Vous avez bien raison : les plus gros voleurs, les plus fines canailles ne sont pas tous des ignorants. Mais, et c'est ce que je ne comprends pas, pourquoi les pays cultivés, la France par exemple, ont-ils décrété l'instruction obligatoire ?

M. LAJEUNESSE — Pourquoi ? Les partisans de la loi l'ont déclaré ouvertement : pour arriver ainsi à laïciser l'école, puis à la déchristianiser.

JACQUES — Et pourrait-on ici, avec le même moyen, obtenir le même résultat ?

M. LAJEUNESSE — Parfaitement. C'est le premier anneau de la chaîne, le premier pas vers la réalisation du régime désiré. Une fois tout le monde à l'école, ils mettent celle-ci sous le contrôle du gouvernement. Voilà pourquoi ils demandent un ministre de l'Instruction publique et l'école gratuite. Ce ministre paiera, administrera les fonds; or, quand on paie, on a le droit de dire son mot, d'intervenir dans le choix des professeurs, dans le programme des matières de classe. Supposons un instant, M. Damien Bouchard, ministre de l'Instruction publique. Croyez-vous qu'il insisterait beaucoup sur le catéchisme ? qu'il ne regarderait pas de travers les catholiques à tous crins ? Un jour les petits juifs du quartier Saint-Louis viendraient se plaindre que, dans l'école obligatoire, on parle de religion chrétienne. Pour ne pas laisser effaroucher ses petits amis, et sous prétexte d'égalité devant la loi, notre ministre de l'Instruction publique supprimerait tout simplement l'instruction religieuse, nous aurions des écoles neutres, des écoles sans Dieu; nos enfants seraient de petits vauriens, mais nous serions à la hauteur des grands pays.

Voilà où l'on veut en venir. C'est le chemin que les francs-maçons ont pris en France et ailleurs; c'est le chemin dans lequel on veut nous engager. N'avais-je pas raison de dire que la loi sur l'instruction obligatoire est dangereuse ?

PIERRE —
M. LAJEUNESSE

que vous n'

JACQUES

une requête

M. LAJEUNESSE

loi était voté

en plaignre

PIERRE —

M. LAJEUNESSE

loi, quand un

classe, l'inspe

le et mettra

raisons, auro

JACQUES —

nesse; je les

que j'aie bes

M. LAJEUNESSE

pas été votée,

guise, mais a

JACQUES —

et que le pre

moi et se mêl

la porte. Il y

du bureau d'h

M. LAJEUNESSE

qu'aggraver l'

jours le dernier

pour avoir gar

inspecteurs ser

faire de la résis

frais ou de la

PIERRE — M

cette loi ?

M. LAJEUNESSE

suffit.

JACQUES —

M. LAJEUNESSE

JACQUES —

instruction ob

ERRE — Ah ! oui, parfaitement.

LAJEUNESSE — Eh bien ! je vais plus loin ; et je dis
vous n'en voudriez pas.

QUES — Pardon, M. Lajeunesse, nous avons signé
requête pour l'avoir.

LAJEUNESSE — Peut-être ! Mais je le répète, si la
ait votée et appliquée, vous seriez les premiers à vous
laindre.

ERRE — Vous croyez ?...

LAJEUNESSE — J'en suis certain. D'après cette
and un enfant de cinq à seize ans aura manqué la
, l'inspecteur du gouvernement passera dans la famil-
mettra à l'amende les parents qui, sans de bonnes
s, auront gardé l'enfant à la maison.

QUES — Mais mes enfants sont à moi, M. Lajeu-
je les envoie régulièrement à la classe. S'il arrive
ie besoin de l'un d'entre eux, je le garde...

LAJEUNESSE — Sans doute, et tant que la loi n'aura
é votée, vous êtes libre de régler chaque cas à votre
mais après, ça se fera comme j'ai dit.

QUES — Je vous répète que mes enfants sont à moi
le premier inspecteur qui viendra écornifler chez
se mêler de mes affaires de famille, je le flanque à
e. Il y a assez des gens du gaz, de l'aqueduc et
eau d'hygiène à nous achaler !

LAJEUNESSE — Résister à l'autorité ne fera
aver l'offense : la loi doit toujours avoir et a tou-
dernier mot. Vous paierez de \$5 à \$20 d'amende,
voir gardé l'enfant sans une bonne raison, dont les
ours seront juges, et si vous vous permettez de
la résistance et du tapage, on vous collera d'autres
de la prison.

ERRE — Mais à part de cela, qu'y a-t-il encore dans
si ?

LAJEUNESSE — Pas autre chose, c'est tout, et cela

QUES — En êtes-vous bien certain ?

LAJEUNESSE — Absolument, comme je vous parle.

QUES — Mais je n'en veux pas une miette de cette
on obligatoire.

M. LAJEUNESSE — Quand je vous disais que si elle était votée vous seriez les premiers à vous en plaindre.

JACQUES — Si j'avais cru que ce n'était qu'une invention pour persécuter les pauvres gens, pour engendrer des procès et faire gagner de l'argent aux avocats, je sais bien ce que j'aurais fait. Mais toi, Pierre, en veux-tu ?

PIERRE — Cette question ! Tu sais bien que je ne suis pas un fou, hein !

JACQUES — Et quand je pense qu'on m'a fait signer une requête pour demander qu'on impose l'instruction obligatoire à tous les Canadiens, tout simplement.

PIERRE — Et moi aussi ! On m'a fait signer, mais tu comprends, je ne me doutais pas du tout que c'était ça au fond... Ah ! si je les tenais !...

JACQUES — Franchement, c'est une canaillerie ! Il faut toujours se méfier des beaux parleurs. Au club, on nous a enjôlés avec de grandes phrases, et je crois les entendre encore : « Les Canadiens ne sont pas plus bêtes que les Anglais. Pourquoi ne pas demander l'instruction obligatoire puisque eux la demandent ? Pourquoi avoir peur des mots ? Pourquoi vous faire conduire toujours par le bout du nez par les curés ? Vous n'êtes pas un troupeau de moutons, vous êtes des hommes libres. Seuls les curés — et leurs amis, les castors, — ne veulent pas de l'instruction obligatoire. On sait bien pourquoi, allez ! c'est parce qu'ils veulent tenir le peuple dans l'ignorance, afin de le mieux exploiter. »

PIERRE — Oui, on nous a répété tout ce que tu dis-là, mais je commence à voir clair dans leur jeu, et ils ont besoin de se lever matin pour m'attraper de nouveau.

JACQUES — Moi aussi, j'en ai assez. Il y a un bout à se faire répéter chaque semaine qu'on est des moutons, des imbéciles, des exploités, etc., et qu'une demi-douzaine d'Anglais valent plus, par l'intelligence et l'activité, que tous les Canadiens ensemble.

M. LAJEUNESSE — Mais, mes bons amis, le gouvernement ne l'a pas encore adoptée cette loi !

PIERRE — Tant mieux ! et dites-lui bien que si jamais ça arrive, moi je vote contre lui, et je ne serai pas le seul,

je vous ass
sur l'instr

JACQUES

M. LAJE

Le clan des

qu'il cherch

conseil ? P

consiste, dit

gatoire, afin

PIERRE —

pas. N'est-

JACQUES

voir.

M. LAJEU

requêtes, les

ce dont vous

vous adresse

clairement ce

sur l'instruct

PIERRE —

et les autres

de notre par

obligatoire, q

sera jamais p

arracher dans

disposer les p

M. LAJEUN

quilles, mes b

commission et

que vous dans

d'avance que l

les électeurs et

ous assure. Quand les gens sauront à quoi s'en tenir l'instruction obligatoire, il y aura du boucan.

JACQUES — Et moi aussi, je voterai contre...

L. LAJEUNESSE — Restons tranquilles, mes chers amis. L'an des redresseurs de torts n'est pas aussi puissant qu'on cherche à le faire croire. Me permettriez-vous un conseil? Puisque vous savez maintenant en quoi elle consiste, dites bien à vos amis ce que c'est que l'école obligatoire, afin qu'il n'y ait plus de malentendus à ce sujet.

JACQUES — Soyez sans crainte, nous n'y manquerons.

N'est-ce pas, Jacques?

JACQUES — Vous pouvez être sûr que je ferai mon de-

L. LAJEUNESSE — Ensuite, ne signez jamais plus de pétitions, les yeux fermés, pour demander à cor et à cris ce que vous ne voulez pas. Au contraire, quand vous adresserez aux ministres et aux députés, dites très clairement ce que vous voulez, quel est votre sentiment sur l'instruction obligatoire, et je pense que tout ira bien.

JACQUES — Vous les voyez souvent, vous, les ministres et les autres messieurs du gouvernement. Dites-leur ce que vous en pensez — n'est-ce pas Jacques? — que l'école obligatoire, quand les gens sauront bien ce que c'est, ne sera jamais populaire. S'ils tiennent à ne pas trop en parler dans leurs élections, ils font mieux de ne pas intervenir les pères de famille.

L. LAJEUNESSE — Je vous en prie, restez bien tranquilles, mes bons amis. Je vous promets de faire votre part et de la bien faire. Je suis aussi intéressé que vous dans cette question, et vous pouvez être sûrs que le gouvernement ne tiendra pas à contrarier les électeurs et à se créer des embarras. Au revoir!

Deux témoignages

La protestation suivante a été envoyée à sir Lomer Gouin
Ole même où les unions ouvrières catholiques de la
province de Québec se sont rendues en délégation auprès du
premier ministre pour s'opposer à tout projet d'instruction
obligatoire.

Le Conseil central de Montréal de la Société Saint-Vincent de Paul, suivant le désir des présidents des neuf Conseils particuliers de notre ville, proteste unanimement contre tout projet d'instruction obligatoire. L'expérience de nos nombreuses conférences atteste que beaucoup de familles honnêtes sont dans l'impossibilité matérielle même de vêtir convenablement leurs enfants pour les envoyer à l'école. Ce sont les moyens de persuasion et les œuvres de zèle qui peuvent le plus efficacement remédier aux cas dont on se plaint. La contrainte serait injustifiée et inopérante. Elle blesserait le droit des parents et exaspérerait de façon inopportune les classes populaires qui ressentent durement la crise du chômage et la cherté de la vie. Notre Société adhère de tout cœur aux vœux de la délégation de ce soir.

J.-A. JULIEN,
Président du Conseil central.

GUY VANIER,
Secrétaire du Conseil central.

L'école obligatoire est une utopie. Elle n'a jamais fonctionné nulle part de façon satisfaisante. Toutes les expériences tentées ont abouti à des échecs retentissants.

Ce qui n'a pu réussir ailleurs, ne réussira pas au Canada où des difficultés spéciales rendent irréalisable l'école obligatoire.

Difficultés des distances; difficultés de climat; difficultés de races et de religions.

L'assistance à l'école est en progrès dans la province de Québec. Il n'y a qu'à continuer dans la même voie en accentuant l'effort.

Dans d'autres provinces canadiennes, l'obligation scolaire a donné de moins bons résultats. Pourquoi alors recourir à une méthode inférieure?

*Le Cercle catholique des Voyageurs
de commerce de Québec.*

Cat.
qu'il e
toire n
leurs l
riches
Il faut
électeu
de con
blées.

Il en
que cha

L'Inst

Le vra

Ces tract

Ré

Instruisons le peuple

Catholiques, ne vous laissez pas endormir. Quoiqu'il en paraisse, les partisans de l'instruction obligatoire n'ont pas désarmé. Ils s'agitent et préparent leurs batteries. Un comité d'Anglais protestants, riches et influents, vient de se former pour les aider. Il faut au plus tôt instruire le peuple. Montrez aux électeurs de cette province ce que leur réserve une loi de conscription scolaire. Parlez. Tenez des assemblées. Écrivez. Répandez des tracts populaires.

Il en est deux, écrits d'une façon alerte et claire, que chacun comprendra :

L'Instruction obligatoire.

Sa faillite . Son triomphe.

Le vrai moyen d'aider l'instruction
suggéré par Sir Lomer Gouin

Les tracts ne se vendent que 10 sous la douzaine, 50 sous le cent, \$3.00 le mille, port en plus.

Répandez-les à profusion autour de vous

L'ŒUVRE DES TRACTS,

Casier postal, No 1482

MONTRÉAL

BROCHURES A 5 SOUS

L'Instruction obligatoire

Sir LOMER GOUIN,
MM. TELLIER et LANGLOIS

L'Ecole obligatoire

Mgr PAQUET

Le premier Patron du Canada

R. P. LECOMPTE, S. J.

Le bon Journal

R. P. MARION, O. P.

La Fête du Sacré-Cœur

R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Les Retraites fermées au Canada

R. P. LECOMPTE, S. J.

Le docteur Painchaud

C.-J. MAGNAN

L'Eglise et l'Organisation ouvrière

R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Police ! Police ! A l'école, les enfants !

B. P.

Prix: 5 s. l'exemplaire 6 s. franco, \$4.00 le cent, \$35.00 le mille, port en plus.

TRACTS POPULAIRES

L'École nationale

L'Instruction obligatoire

Le vrai moyen d'aider l'instruction

Suggéré par Sir LOMER GOUIN.

10 sous la douz. franco—50 sous le cent, \$3 le mille,
port en plus.

L'OEUVRE DES TRACTS,

Casier postal No 1482

Montréal

Écrivez à votre député, et insistez pour qu'il
achète un nombre billes

